

ou exportées passant par Halifax ou Saint-Jean pendant les mois d'hiver. Quelle que soit la solution adoptée, la question revêt une importance vitale pour les ports et villes d'Halifax et de Saint-Jean, voire pour l'économie actuelle et future de l'ensemble des provinces Maritimes.

Voilà le défi que doit relever le ministre des Transports. C'est l'un des plus graves problèmes qui se posent à ce ministère aussi complexe qu'important. Je répète qu'il est bon, à mon avis, que le ministre soit un représentant des provinces Maritimes. Je me propose d'appuyer toutes les mesures qu'il préconisera pour aider ces provinces. J'ai aussi l'intention de l'éperonner en ce sens, vu que ce sujet revêt tellement d'importance à nos yeux. Nous espérons qu'il réglera ce problème et qu'il mettra au point une nouvelle entente avantageuse qui nous dédommagera des pertes qu'a subies notre économie. S'il s'acquitte de cette tâche, il en recevra tout le crédit.

Monsieur l'Orateur, il y a un autre sujet que j'aimerais signaler en parlant des subventions d'équipement pour le centenaire. Pour je ne sais trop quelle raison, chaque fois que, dans sa grande générosité, le gouvernement fédéral accorde une subvention appréciable au Nouveau-Brunswick, il semble la gâcher. Il y a deux ans, nous faisions face à un sérieux problème relativement à la loi sur l'aide à la formation technique et professionnelle. Comme le Nouveau-Brunswick a décidé de ne pas changer sa loi provinciale, Saint-Jean n'a pu agrandir son excellente école professionnelle. Maintenant, nous semblons être dans l'incertitude la plus absolue au sujet de la part des \$5 millions supplémentaires reçus par le Nouveau-Brunswick l'année passée, qui sera distribuée aux municipalités.

Je ne sais pas pourquoi, mais deux idées me viennent à l'esprit. La première, c'est que le Nouveau-Brunswick est dans une plus mauvaise situation financière qu'on ne veut l'admettre, et la seconde c'est qu'on fait plus de politiques qu'il n'en paraît.

A ce sujet, je reviens à la déclaration que l'ancien président du Conseil privé avait faite suivant les journaux du 8 janvier 1964 et dont voici les réflexions importantes:

Les travaux d'équipement auraient presque exclusivement un caractère culturel qui les rattacherait aux problèmes actuels de la Confédération centrés essentiellement sur des questions d'ordre culturel...

«Il est possible», déclarait M. Lamontagne, «que les gouvernements de Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick veuillent que les centres soient érigés à Vancouver et à Saint-Jean.»

Là-dessus, le député de Royal (M. Fairweather) et moi-même avons posé des questions, et lorsque la plupart des autres provinces eurent déterminé comment elles dépenseraient leurs subventions au titre du

[M. Bell.]

centenaire, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, a décidé, lui, qu'un immeuble de bureaux, un simple immeuble ordinaire dont l'érection à Fredericton avait été décidée bien des mois auparavant, pourrait devenir le centre culturel de la province dans le cadre du centenaire.

Ces questions ont été posées. Les citoyens de Saint-Jean et d'ailleurs dans la province ont écrit au secrétaire d'État et il a répondu. Je n'ai pas ici le texte de sa réponse, mais sa lettre a paru dans le *Telegraph-Journal* du samedi 22 février. Je ne la lirai pas. Il ajoute simplement les mots «de préférence» à deux endroits de sa déclaration antérieure. Tout ce que je peux dire, c'est que le secrétaire d'État a inséré les mots «de préférence» pour se soumettre aux exigences du premier ministre du Nouveau-Brunswick.

Je ne soutiens pas que Saint-Jean devrait recevoir cette subvention du centenaire. En tant que représentant de la région de Saint-Jean, j'espère que nous aurons cette subvention ou une autre qui pourrait être accordée à la municipalité. Mais je conteste au premier ministre du Nouveau-Brunswick le droit d'utiliser cette subvention destinée à la célébration des fêtes du centenaire de la Confédération pour la construction à Fredericton d'un simple immeuble à bureaux qui, autant que je sache, n'a aucune signification culturelle ni aucun rapport avec la Confédération. J'aime à croire que, à la lumière de cette décision et des autres que j'ai mentionnées, le gouvernement fédéral aura pris une décision sur l'emploi à donner à cette subvention quand il la remettra au Nouveau-Brunswick. C'est une lourde dépense pour une province pauvre que de débourser un montant égal à celui des subventions de ce genre; si une province ne peut se le permettre, qu'elle le fasse savoir, mais qu'on n'aille pas faire un hochet politique de ces subventions.

Je voudrais aussi parler du Règlement de la Chambre. Je n'ai pas grand chose d'extraordinaire à dire là-dessus; je tiens simplement à signaler, sans critiquer en rien la présidence, qu'à mon sens la décision rendue cet après-midi pour faire observer la règle de la pertinence augure bien pour l'avenir. J'ai commencé à siéger ici il y a dix ans, alors que M. Beaudoin était l'Orateur. Je l'admirais beaucoup, parce qu'il a fait observer la règle de la pertinence et de la répétition à un tel point qu'après six mois environ, il n'y avait plus rien à dire et nous étions tous d'humeur à rentrer chez nous.

M. Winch: C'est aussi lui qui présidait lors du funeste vendredi.

M. Bell: Ce n'est pas de cela que je parle. Nonobstant les autres événements qui ont